

quer des représailles inquiétantes pour son gouvernement. La populace se borne maintenant à poursuivre de ses huées les fidèles qui assistent aux prédications des ecclésiastiques réfractaires. A Lausanne, les temples où se célèbre le culte dit officiel sont à peu près déserts. Ni la population catholique du canton ni ses prêtres n'ont été jusqu'ici inquiétés, parce qu'ils sont jusqu'à un certain point sous une protection étrangère qu'on respecte.

Ami de la Religion.

—La fête anniversaire de la constitution établie à la suite de la révolution du mois de février 1845, vient d'être célébrée dans tout le canton par ordre supérieur, le dimanche 9 août. Il y a eu procession pour se rendre au temple, culte célébré par les pasteurs de l'église gouvernementale, coups de canon, tir, banquet, toast et danse.

La partie religieuse de cette solennité mérite d'être citée. Voici ce qu'en raconte une correspondance de Lausanne :

« Pendant la marche pour se rendre à l'église, on apportait à chaque instant des cabarets et bouillons situés sur la route, des verres de vin et des bouteilles pleines qui se vidaient instantanément dans les rangs. Il fut convenu, qu'il était prudent de se reconforter d'avance pour soutenir les plaisirs oratoires qui attendaient l'assemblée. Le prédicateur du jour, M. G. Monod fit un sermon d'une heure et demie ; le président du grand-conseil fit un discours politique ; M. Druey, président du conseil d'Etat, suivant son habitude, parla très-longuement ; plus d'un auditeur, perdant patience, alluma son cigare dans le temple, innovation conforme au régime débrillé sous lequel nous vivons.

« Le fond des prières, lues dans cette occasion, est emprunté des prières qui se lisaient autrefois à la fête du 14 avril, anniversaire de l'indépendance du canton de Vaud. Je vous ai dit comment le conseil d'Etat et le synode ont travaillé aux modifications de ces prières. La différence la plus caractéristique entre la prière primitive et la forme nouvelle qu'on lui a donnée, c'est qu'autrefois le canton de Vaud remerciait le ciel de la *liberté religieuse* dont il jouissait, tandis que le gouvernement actuel a retranché ces deux mots qui, aujourd'hui, seraient un mensonge ; le synode a sanctionné, sans difficulté, la suppression de cette liberté. »

Ami de la Religion.

Argovie.—H circule dans ce canton un billet imprimé, qui porte cette exécutable devise, si dignement imitée des philosophes du dernier siècle :

Enchaîner les ultramontains avec leurs chapeliers, pendre les naysans avec leurs sermoneurs et égorger les calotins au pied des outels.

—*Logique ou pugilat.*—Le canton de Berne, qui vient de se distinguer entre les cantons radicaux, par la nouvelle constitution qu'il s'est donnée, ne mérite pas une mention honorable seulement pour ses principes libéraux, mais surtout pour la manière dont il les applique. . . à coups de poing. On lit dans un journal :

« Le conseiller de régence Wèbre et le président de la constituante, Alexandre Funk, s'étant rencontrés dans la rue, se sont pris aux cheveux et au collet, et se sont battus comme des cracheteurs. M. Funk a été jeté par terre et fort maltraité dans ce pugilat, mais le même soir, M. Wèbre étant tombé dans une embuscade que lui avaient dressé deux garnements, amis de son adversaire, ceux-ci prirent revanche au nom de M. Funk et laissèrent M. Wèbre, à son tour, fort maltraité sur le carreau. Bientôt cet éblissant exemple a porté ses fruits. Un candidat au futur Conseil d'Etat s'est pris de querelle avec un membre du conseil actuel, et l'a roué de coups, en pleine rue, aux risées de la multitude. »

On voit que le canton de Berne est fidèle aux traditions des corps-francs et au touchant régime de liberté qu'ils se sont efforcés d'inaugurer. Peut-on concevoir que ces misérables Catholiques de Lucerne n'aient pas voulu d'un si doux régime, surtout lorsqu'on voulait le leur inoculer à coups de fusil ?

BAVIÈRE.

—La population si religieuse de Bavière vient d'être profondément affligée par un vol sacrilège commis au sanctuaire si vénérée de Notre-Dame-d'Alt-Oftingen. On vient d'y voler deux superbes lampes en argent, ayant forme de coeurs, de plus de 8,000 fr.

PRUSSE.

—Conformément à la notification émanée du ministre des cultes, le synode général de Berlin a terminé sa session le 29 août. Le résultat de ses délibérations, en 56 séances, s'est réduit à sept avis, savoir : sur la sainteté du serment ; sur la nécessité de soulager les surintendants et les ministres dans leurs fonctions administratives ; sur la préparation aux fonctions pastorales ; sur un fonds de pension à constituer en faveur des pasteurs émérites ; sur le sermon des oreillands de se conformer aux livres symboliques, pour maintenir l'unité et la pureté de la doctrine ; sur l'union évangélique, et, enfin, sur le développement ultérieur à donner à la constitution ecclésiastique, dans les six provinces orientales du royaume. Les protocoles des séances seront imprimés pour l'instruction et sans doute aussi pour l'édification du public. L'on assure qu'une nouvelle réunion du synode aura lieu l'année prochaine, mais si l'on ne réussit encore qu'à y formuler, en trois mois et en 56 séances que sept simples avis, il se passera du temps avant que l'Église évangélique réussisse à sortir de son état de désorganisation actuelle.

NOUVELLES DIVERSES.
CANADA.

—Nous apprenons que le Comte d'Errol est arrivé en cette ville et a

pris des appartements à l'Hôtel Daley. Lord Cathcart a aussi pris des chambres pour passer l'hiver chez Daly, qu'il doit occuper le 1 novembre prochain.

—Le Télégraphe Electrique entre New-York et Boston, a été brisé et coupé en plusieurs endroits, mardi dernier par des gens, probablement sou-doyés par des spéculateurs.

—La Gazette de Québec nous donne encore de longues listes de vaisseaux naufragés dans le golfe, dans la dernière quinzaine, parmi lesquels nous voyons les noms du *Magnet*, *Corewallins Agnes*, *Euphrosie*, *Charles Clark*, *James and Mary Linnot*.

Il est bien certain que la plupart de ces naufrages sont dus au manque de phares dans le bas du golfe. Ces pertes immenses, qui sont supportées directement par les compagnies d'assurance, tomberont indirectement sur le pays ; si la navigation était meilleure, les revenus publics augmenteraient et les profits du commerce également.

—On nous écrit des Eboûlémens le 20 octobre :

« La nuit du 13 au 14 du présent mois a été funeste pour notre paroisse comme elle l'a été, nous le craignons beaucoup, pour bien d'autres. Un nommé Jean Boudreau, navigateur, un de nos honnêtes paroissiens, y a trouvé la mort, au grand regret de tous ceux qui le connaissent et surtout d'une famille éplorée qui reste presque sans appui. C'est la paroisse de la Malbaie qui a été témoin de ce triste spectacle et nous avons beaucoup de reconnaissance à ses habitans pour l'empressement qu'ils ont montré à secourir l'équipage et le vaisseau, et surtout à M. Vital Gaudreau et un autre dont nous ignorons le nom, qui ont fait preuve d'un bien grand courage pour sauver ces pauvres naufragés. En dépit des vents et malgré les vagues qui s'élevaient à une hauteur énorme et venaient se briser sur le rivage, avec un horrible fracas, ces deux braves gens, persuadés qu'ils étaient d'exposer leur vie, se deshabillèrent afin de pouvoir nager plus facilement et poussèrent dans l'élément furieux un canot qui ne put aller bien loin sans chavirer, et furent rejetés sur le rivage. Mais peu d'instans après, la chaloupe de bord, comme par une permission divine, se détacha du vaisseau et fut jetée à terre. Alors ces deux intrépides et infatigables personnes, profitant de cet heureux incident, sautèrent dedans et vinrent à bout de gagner la goëlette où elles trouvèrent, sans connaissance, le matelot cramponné aux haubans et auquel elles eurent mille peines, à faire lâcher prise ; le malheureux capitaine étant alors disparu de sur les débris pour ainsi dire du vaisseau et englouti dans les flots. Son corps a été trouvé le vendredi matin et enterré hier dans l'église de sa paroisse.

« On nous dit que deux autres jeunes gens de cette paroisse, matelots à bord d'une goëlette appartenant à M. Thomas Tremblay aussi de cette paroisse, ont eu le même malheur dans cette nuit de douleur ; mais ces rapports ne sont pas bien fondés. »

Canada.

—Une autre enquête a eu lieu hier à la station de Police, sur le corps d'un nommé McGlory, qui avait été ramassé dimanche, dans un état d'ivresse, sur le marché et conduit à la station où il mourut le lendemain. Le verdict, comme on le pense bien, a été que le malheureux était mort d'ivrognerie.

Journal de Québec.

FRANCE.

Evénement du comte de Montemolin.—La Gazette du *Herri* contient le récit suivant sur l'événement qui occupe tout le monde :

« S. M. Charles VI a jugé à propos de rompre une captivité si préjudiciable à sa cause. Nous allons rapporter quelques circonstances de cette fuite ; ce sont, à la vérité, des *on dit* ; mais ils nous paraissent vraisemblables.

« Le roi serait parti en voiture, mi troisième, lundi 14, à cinq heures et demie du soir, en prenant la route de Paris par Montargis. Par l'effet d'un hasard qui d'ailleurs ne pouvait avoir aucune influence sur la fuite de S. M., les gendarmes d'escorte ne furent prévenus que vingt minutes plus tard ; ils se mirent sur-le-champs à la recherche de la voiture royale qui filait à grand train sur la route que nous désignons. Les gendarmes s'informèrent aux passans si le roi n'était pas en avant ; il leur fut répondu qu'il allait un tel train qu'ils couraient risque de ne le pas rejoindre, sinon à l'endroit où il plairait à S. M. de s'arrêter ; même réponse fut faite à la même demande adressée par un officier d'artillerie qui devait être de la promenade du roi ; celui-ci mit son cheval au galop.

« Voici maintenant nos conjectures :

« Il paraît que le roi s'est arrêté chez une personne dévouée à sa cause, jusqu'à la nuit que, comme trois personnes étaient dans la voiture au départ, trois personnes aussi y remontèrent, mais non S. M., qui était peut-être déjà en route, ou du moins qui partit au moment où la voiture vide de sa personne retournait à Bourges, escortée par les bons gendarmes qui sans doute, jurèrent bien en eux-mêmes qu'ils escortaient le royal prisonnier.

« Le lendemain mardi, S. M. était malade, et c'est sous ce prétexte que les visiteurs furent écartés. Cette circonstance commença à troubler le cerveau du chef de la police spéciale. Cependant ce ne fut que le mercredi matin, dit-on, qu'il alla faire part de ses inquiétudes à M. le préfet du Cher.

« M. le préfet vint en toute hâte au palais de l'Archevêché. Il demanda à voir le roi ; on lui répondit qu'il s'était endormi à la suite d'un grand mal de tête, et qu'on ne pouvait se permettre de le réveiller. M. le préfet s'était très-peu rassuré ; il revint quelques heures après. Il insista pour voir le